

# Adhérer au SNIAA

---



# Nos missions



Etre l'interlocuteur naturel du bon goût Français auprès de la filière, des autorités nationales et internationales.



S'assurer de la prise en compte des exigences de sécurité alimentaire des arômes et des contraintes technologiques dans la réglementation Française, Européenne et Mondiale.



Accompagner les adhérents dans la mise en conformité de leurs produits dans un univers réglementaire en constante évolution.



Favoriser un espace de dialogue où notre secteur élabore des positions et des lignes directrices.



Protéger et mettre en valeur l'industrie aromatique, et contribuer à son développement solide et durable.

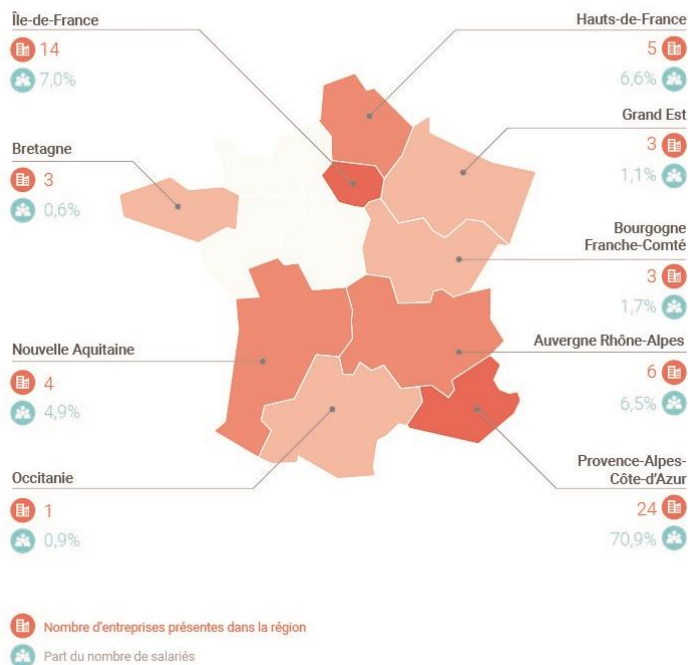
**100%**  
des adhérents  
recommandent  
le SNIAA

**96%**  
des adhérents  
satisfaits  
des services  
du SNIAA

# Qui représentons-nous ?

- Depuis la fin du XIXème siècle, la profession de l'aromatique s'est regroupée dans une association pour porter la voix de ses entreprises et valoriser ses produits et ses métiers.
- Créé en 1945, le SNIAA fédère et représente 95% des entreprises de l'aromatique alimentaire français, soit aujourd'hui une soixantaine d'entreprises, dont 90% sont des PME.

Parole d'adhérent : « On se sent beaucoup moins seul grâce au SNIAA »



# Trois bonnes raisons d'adhérer au SNIAA

## Accéder en temps réel à une information réglementaire et technique :

- > des réponses à toutes vos questions techniques et réglementaires via le contact direct avec les permanents
- > des informations en temps réel sur les évolutions de la réglementation, l'actualité de la profession, ou sur des thèmes spécifiques (HSE, douanes, etc.)
- > un extranet regroupant l'ensemble des positions de la profession mais également les guides, les lettres d'informations, etc.

## Bénéficier de la force d'un réseau :

- > les expertises et les connaissances des autres adhérents et des partenaires du SNIAA (au niveau local, national, européen et international)
- > des échanges avec les autres entreprises de l'aromatique sur vos intérêts communs
- > la construction collective de positions et lignes directrices

## S'assurer de la prise en compte des intérêts de votre entreprise auprès des parties prenantes :

- > la profession au niveau européen (EFFA) et international (IOFI)
- > les organisations professionnelles consœurs (ANIA notamment)
- > les pouvoirs publics et autorités de contrôle (DGCCRF, DGDDI, etc.)

# Quelles conditions pour adhérer ?

Votre entreprise peut adhérer comme **MEMBRE ACTIF** si :

- > Elle a une activité principale conforme à celle de : « Fabricant, Négociant, Transformateur et Mélangeur de matières aromatiques, et produits assimilés à destination des industries de l'alimentation et des autres industries »
- > Elle a un établissement en France
- > Elle est régie par le droit français ou le droit d'un autre pays de l'AELE

Votre entreprise peut adhérer comme **MEMBRE AFFILIE** si :

- > Elle met sur le marché français des produits conformes à l'activité principale mentionnée ci-contre
- > Elle dispose ou non d'un établissement en France
- > Elle n'est pas régie par le droit français

Votre entreprise / fédération professionnelle peut adhérer comme **MEMBRE ASSOCIE** si :

- > Elle est française ou étrangère
- > Elle se livre en France à une activité en rapport avec l'aromatique

Les cotisations annuelles au SNIAA sont basées sur un pourcentage dégressif de chiffre d'affaires N-1, fixé par tranche.

Chiffres d'affaires N-1 (CA)	Cotisation N
Moins de 1 million €	Cotisation fixe de 1600€
De 1 million € à 1,5 millions €	Cotisation fixe de 2100€
De 1,5 millions € à 3 millions €	CA x 0,155%
De 3 millions € à 5 millions €	CA x 0,15%
De 5 millions € à 10 millions €	CA x 0,14%
De 10 millions € à 25 millions €	CA x 0,135%
De 25 millions € à 50 millions €	CA x 0,12%
De 50 millions € à 100 millions €	CA x 0,11%
Plus de 100 millions €	CA x 0,085%

La cotisation annuelle est de 2 000 €

# Comment adhérer ?

- Envoyez une demande formelle par écrit au Président du SNIAA comprenant :
  - > Une brève description de vos activités de producteur d'ingrédients aromatiques alimentaires,
  - > Les motivations de votre candidature,
  - > Vos attentes vis-à-vis du SNIAA, de ses activités et de ses prestations,
  - > L'engagement à respecter les **Statuts** et le Règlement Intérieur du SNIAA.

**100%**  
des adhérents  
jugent le SNIAA  
efficace pour établir  
un espace de  
dialogue entre les  
adhérents

**100%**  
des adhérents jugent  
que le SNIAA  
représente  
efficacement leurs  
intérêts

## Vos contacts au SNIAA :

- Déléguée Générale: Cécile PINEL
- Chargée de mission Affaires Scientifiques et Réglementaires : Emilie COFFIN
- Chargée de mission Affaires Scientifiques et Réglementaires : Emilie PROUST
- Assistante Administrative : Marije BERIAL



14 rue de la République, Diamant A  
92800 PUTEAUX  
01 46 53 10 10 [contact@sniaa.org](mailto:contact@sniaa.org)  
[www.sniaa.org](http://www.sniaa.org)